



Prévoyance : L'argent coule ailleurs...

Le comité technique s'est réuni le Lundi 3 février pour donner un avis sur le choix d'un nouveau prestataire en matière de prévoyance pour les agents du CD 41, ce dès le 1^{er} Mai.

Dans un premier temps tout va bien !

Le contrat de l'opérateur actuel (INTERIAL) prendra fin le 30 Avril, 882 agents bénéficiaient de la participation du CD, d'un montant de 17€ net, pour souscrire à minima à la garantie du maintien de salaire, laquelle intervient après 90 jours d'arrêt maladie, voire à d'autres garanties (invalidité, rente éducation, perte de retraite...).

La CGT a toujours posé comme préalable dans ce dossier, la nécessité de choisir un opérateur qui soit une mutuelle et non un groupe d'assurances, lesquelles spéculent avec l'argent que nous leurs donnons.

Le choix effectué par le CT et validé lors de la commission permanente du 10 Février est celui du **groupe MGEN/MNT**. Nous nous félicitons de ce choix, unanime d'ailleurs, qui correspond davantage à nos valeurs.

Ce choix est celui d'un organisme qui a une bonne connaissance de la fonction publique territoriale. La garantie du maintien de salaire intégrera **le traitement indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire (hors prochaine prime au mérite CIA), soit 100% du salaire net.**

Il n'y aura pas de perte de couverture pour tous les agents adhérents actuellement à INTERIAL. Pour cela il suffira de souscrire **un nouveau contrat avec la MGEN...le passage d'INTERIAL à la MGEN ne se fait pas automatiquement, vous devrez faire une démarche que les services de la DRH vous indiqueront prochainement.** Aucun délai de stage ne sera imposé aux agents dans les 12 mois qui suivront la signature du contrat ou leur embauche. Passé ce délai d'une année, un stage de 6 mois s'appliquera.

Pour les agents en temps partiel thérapeutique, la clause d'une année sans stage s'appliquera sous réserve de fournir un certificat médical.

La CGT a demandé lors du débat en CT de solliciter à La MGEN, qui compte déjà de nombreux adhérents dans les collèges et les routes, de dissocier le contrat complémentaire santé de celui de la prévoyance. Ces agents ont souvent historiquement un seul contrat pour ces deux garanties. **Le fait de les séparer leur permettra de bénéficier de la participation financière du CD 41**

Cette demande a reçu
l'accord de la Présidente du CT.

Partir des 52 % actuels d'adhérents à INTERIAL pour arriver à 70 % dans six années, nous interroge quant au réalisme de la projection faite par la MGEN.

Jusqu'à ce stade de l'explication, la CGT peut exprimer sa satisfaction, POURTANT...



Tout pourrait se compliquer !

La CGT demande une hausse significative de la participation de l'employeur

8 € d'augmentation :

- Pour compenser le blocage de nos salaires depuis plusieurs années (gel du point d'indice), la perte de notre pouvoir d'achat,

- Pour compenser la hausse des cotisations, il est annoncé que pour plus de 500 agents, il y aura une augmentation des cotisations de 1 à 4 €... Nous pensons qu'individuellement la hausse pourra être supérieure en fonction des options prises...Il y a ainsi une forte augmentation de l'option rente éducation proposée par le nouveau prestataire

- Pour permettre à nos collègues d'aller plus loin dans la protection de leur famille, en accédant à d'autres options. **L'invalidité est une option à laquelle il faut sérieusement réfléchir car les conditions de travail se dégradent de plus en plus, la durée d'activité pourrait s'allonger et les possibilités de reconversion au sein de la collectivité diminuent année après année.**

Par ailleurs la somme allouée à la participation du CD à la complémentaire santé de ses agents se basait sur la moitié des personnels soit plus de 800 personnes.

A ce jour seulement 260 agents ont sollicité la participation, la labellisation de leur contrat complémentaire santé (condition nécessaire à la participation) leur coûte bien plus que l'aide fournie.

IL Y A DONC DU GRAIN À MOUDRE...

La **CFDT** rejoint la proposition d'augmentation de la CGT sans pour autant la chiffrer.

Le syndicat **CFE-CGE** a, quant à lui, sollicité une augmentation moindre,

La **Présidente des instances** n'a pas tranché, indiquant vouloir étudier ses marges de manœuvre budgétaires avant de nous rendre une réponse.

La **CGT** a demandé une réponse rapide, soit avant le 1^{er} Mai date de la mise en œuvre du nouveau contrat.

La réponse doit être formulée pour permettre aux agents faire un choix budgétaire éclairé

LES FAMEUSES MARGES BUDGÉTAIRES

Observateurs attentifs de la chose publique, nous considérons que cette participation contribue à la protection normalement due par l'employeur à ses agents...

Les discours officiels sur le bien-être au travail doivent être suivis d'effets sinon ils sonnent comme des mots creux !

Depuis des années nous entendons l'obligation pour la collectivité de se serrer la ceinture, très souvent au détriment des agents (**suppression de postes, de jours de congés, augmentation de la charge de travail, ...**), dans le même temps nous observons des cérémonies de vœux pour les personnalités du département (2800 personnes le lundi 23/01) et pour les agents (Mardi 14 Janvier) qui ressemblent à des festivals de rock...

Pourrait-on d'ailleurs nous indiquer le montant des dépenses engagées (location salle, prestataire en charge de l'évènement, Traiteur pour la soirée du 13 Janvier...Personnels du CD mis à disposition) ?

Nous notons aussi des subventions généreusement accordées à des entreprises privées comme le zoo du parc de BEAUVAL...

**Bref des choix budgétaires sont faits...
Ils ont peu à voir avec l'intérêt des personnels mais davantage avec des manifestations à caractère politique.**



UNE RÉPONSE INACCEPTABLE

Nous prenons connaissance ce jour de la délibération de la commission permanente le Lundi 10 Février, document qui confirme le choix de la **MNT/MGEN** comme prestataire du **nouveau contrat prévoyance.**

Nous apprenons que la demande d'augmentation de la participation aboutit à une fin de non-recevoir !

La participation du CD reste en l'état
17 € net mensuels ou 19 € brut

L'intérêt à porter aux agents est oublié, nié...

Les discours élogieux, flatteurs de l'exécutif à son personnel ne tiennent pas la route, confrontés à cette réponse

inacceptable !

L'argent existe pour les manifestations officielles et autres événements à caractère sportif et culturel,

Les demandes de la CGT en faveur des agents (augmentation titre restaurant, participation prévoyance) sont soit repoussées soit pas prises en compte. POURQUOI ?

La CGT continue à demander une augmentation de la participation à hauteur de 25 € avant le 1^{er} Mai.

Une retraite digne : J'y ai droit !

Le principe de la réforme des retraites :

Le Gouvernement vous promet un gâteau de la même taille (14% du produit intérieur brut) dans les prochaines années pour payer nos retraites.

Petit Hic : nous serons de plus en plus nombreux à faire valoir nos droits à la retraite dans le même temps.

Moralité de l'histoire : **La part du gâteau qui vous sera servie, sera donc plus petite... Et vous devrez travailler bien plus longtemps !**

Une équation impossible :

La mission, si vous l'acceptez est d'équilibrer financièrement à l'horizon 2027 le système de retraites.

Les contraintes de cette mission : ne pas augmenter les cotisations patronales ni le montant consacré du PIB ...et ne pas remettre en cause le principe de l'âge d'équilibre... lequel instaure la décote.

Mission impossible sauf à repousser l'âge pivot à 63 voire 64 ans ou plus. La CGT a quitté la conférence de financement, le gouvernement refusant d'étudier les propositions du syndicat en matière de financement.

La CGT ne sera pas complice d'un tel méfait qui diminuera le montant de la pension d'une majorité des travailleurs...et nous fera travailler plus longtemps !

Cette courte argumentation vous explique les raisons de nos appels continus à la grève et à l'action. Le soutien de la population, à notre mouvement, est une preuve du caractère injuste et impopulaire de ce projet.

Une nouvelle journée de grève et d'action nationale est prévue le Mardi 31 Mars.

La CGT, une force à vos côtés !